

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

NOTE LITURGIQUE, communiqué de l'archevêché. — ROME : le consistoire du 17 mars ; congrégations assignées aux cardinaux américains ; la cause du vénérable J.-B. de la Salle. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : circulaire n° 82 de Mgr de Montréal ; circulaire de S. Em. le cardinal Taschereau ; ordination à l'église métropolitaine ; la fête de Pâques à Montréal. — Diocèse de Nicolet : lettre de Mgr de Ni-



SOMMAIRE

colet. — LA PÉNITENCE. — LA FRANCE ET LA PAPAUTÉ, de la Liberté de Paris. — LE DIVORCE BRISE-T-IL LE LIEN CONJUGAL, 3e conférence du R. P. Monsabré. — LES SŒURS HOSPITALIÈRES ET LES INFIRMIÈRES LAIQUES. — RÉCEPTION DU DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE A CALCUTTA. — LES JÉSUITES A SHANGHAI. — LES MAUVAISES LECTURES (suite). — LES PAPES JUBILAIRES. — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

| | | | |
|-----------|----|-------|----------------------------|
| DIMANCHE, | 17 | AVRIL | —Bon Pasteur. |
| MARDI, | 19 | “ | —Couvent d’Hochelaga. |
| JEUDI, | 21 | “ | —Notre-Dame de Bonsecours. |
| SAMEDI, | 23 | “ | —Couvent de Saint-Laurent. |

FETES DE LA SEMAINE.

| | | | |
|-----------|----|-------|---|
| DIMANCHE, | 17 | AVRIL | —Dimanche de la Quasimodo. Double 1 classe, ornements blancs. <i>On annonce la fête de la sainte Famille.</i> |
| Lundi, | 18 | “ | —Saint Isidore, E. D., (4) d., orns blancs. |
| Mardi, | 19 | “ | —Saint Léon, P. D., d. (11), orns blancs. |
| Mercredi, | 20 | “ | —De la Fêrie, ornements blancs. |
| Jeudi, | 21 | “ | —Saint Anselme, E. D., d., orns blancs. |
| Vendredi, | 22 | “ | —SS. Soter et Caius, PP. MM., s., orns rouges. |
| Samedi, | 23 | “ | —Saint Georges, M., sem., ornements rouges. |

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE. — *Mardi* 19, service annuel pour Mgr Lartigue.

VISITES PASTORALES.

Itinéraire des visites pastorales pour l’année 1887.

Ormstown, 23 mai ; Huntingdon, 24 ; Sainte-Barbe, 25 ; Saint-Anicet, 25 ; Dundee, 26 ; Saint-Régis, 27 ; Saint-Hubert, 31.

Longueuil, 1 juin ; Beauharnois, 8 ; Chateauguay, 9 ; Saint-Isidore, 10 ; Boucherville, 13 ; Varennes, 14 ; Verchères, 15 ; Contrecoeur, 16 ; Sainte-Théodosie, 17 ; Sainte-Julie, 18 ; Saint-Basile, 19 ; Saint-Bruno, 19 ; Chambly, 20 ; Saint-Luc, 21 ; Saint-Jean, 21 ; Saint-Blaise, 25 ; Saint-Valentin, 25 ; Lacolle, 26 ; Hemmingford, 27 ; Sherrington, 28 ; Saint-Cyprien, 29 ; L’Acadie, 30.

Saint-Constant, 5 juillet ; Saint-Philippe, 6 ; Saint-Jacques, 7 ; Saint-Edouard, 8 ; Saint-Michel, 9 ; Saint-Rémi, 10 ; Sainte-Philomène, 11 ; Saint-Urbain, 12 ; Sainte-Martine, 13 ; Saint-Etienne, 14 ; Saint-Thimothée, 15 ; Sainte-Cécile, 16 ; Saint-Stanislas, 17 ; Saint-Louis-de-Gonzague, 18 ; Howick, 19.

NOTE LITURGIQUE.

D'après la nouvelle édition du Cérémonial des Evêques, publiée en 1886 avec la sanction du siège apostolique, les règles concernant l'usage respectif des deux tons *fériaux* dans le chant des oraisons ont été simplifiées comme il suit :

1. Si la conclusion est *longue*, l'oraison se chante sans aucune inflexion ;

2. Si la conclusion est *brève*, une double inflexion de *fa* à *re* doit se faire, l'une à la fin de l'oraison elle-même; l'autre à la fin de la conclusion.

Il faut donc corriger en ce sens ce qui est consigné aux pages 6 et 7 de notre graduel diocésain.

Nota. C'est toujours une faute contre les lois liturgiques de chanter une oraison sur le ton férial avec une seule inflexion.

Toutes les autres règles concernant le chant des oraisons, de l'épître, de l'évangile, du capitule, etc., telles qu'on les trouve dans le graduel (pages 4-13), et l'antiphonaire de notre diocèse (pages 7-12), n'étant pas abrogées, restent obligatoires ; —il est donc très important de les étudier avec soin et de les observer exactement sans y rien changer, sous prétexte de se conformer à d'autres éditions, soit anciennes, soit nouvelles.

(Communiqué de l'Archevêché)

ROME.

Le consistoire du 17 mars.—La séance publique du consistoire s'est tenue dans la salle Royale, au Vatican. Un des avocats consistoriaux a d'abord plaidé, devant le Souverain Pontife, la cause de béatification de la servante de Dieu, Marie Rivier, du diocèse de Viviers, fondatrice de la Congrégation de la Présentation de la Vierge Marie.

Le Pape a ensuite donné le chapeau cardinalicé à huit cardinaux parmi lesquels étaient LL. EE. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec ; Gibbons, archevêque de Baltimore. Après avoir accompli cette cérémonie, le Pape s'est rendu dans la salle consistoriale, où a eu lieu le consistoire secret. Le Saint-Père a fermé la bouche aux huit nouveaux cardinaux ; il a pourvu à neuf sièges épiscopaux. Dans ce nombre se trouve l'église cathédrale de Monaco, récemment érigée, dont Mgr Theuret, auparavant évêque d'Hermopolis, devient le premier évêque.

Sa Sainteté a notifié quarante-trois Eglises qui avaient été pour-

vuës auparavant, par Bref. La plupart de ces sièges épiscopaux appartiennent aux Indes Orientales. On sait que le Pape, après avoir conclu un nouveau concordat avec la couronne de Portugal, a érigé la hiérarchie dans les Indes. Plusieurs des archevêques ou évêques appartiennent à la France par leur origine : Mgr Laouenan, de la Société des Missions-Etrangères, est archevêque de Pondichéry ; Mgr Bonjean, des Oblats de Marie-Immaculée, est archevêque de Colombo ; Mgr Tissot, de la Congrégation de Saint-François de Sales d'Annecy, est évêque de Vizagapatam ; Mgr Bardou, de la Société des Missions Etrangères, est évêque de Coïmbator ; Mgr Mélizan, des Oblats de Marie-Immaculée, est évêque de Jafuapatam ; Mgr Coadon, de la Société des Missions-Etrangères, est évêque de Mysorè ; Mgr Charbonnier, de la Congrégation des Missionnaires d'Alger, est délégué vicaire apostolique de Tanganika, avec le titre d'évêque d'Utique ; Mgr Chataguan, de la Société des Missions-Etrangères de Paris, est délégué vicaire apostolique du Tchuen méridional, avec le titre d'évêque de Chersonèse ; Mgr Philippe, de la Congrégation de Saint-François de Sales d'Annecy, est délégué coadjuteur de Mgr Tissot, avec le titre d'évêque de Lari.

Le Pape a ensuite ouvert, selon le rite accoutumé, la bouche aux nouveaux cardinaux. Les clercs du consistoire ont fait l'importance du sacré pallium pour les archevêques, parmi lesquels Mgr l'Archevêque de Paris.

Le Saint-Père a remis l'anneau cardinalice aux nouveaux princes de l'Eglise et leur a assigné les titres presbytériaux.

Le Souverain-Pontife a assigné les Congrégations suivantes aux EEmes cardinaux américains :

A l'Eme Taschereau, archevêque de Québec, le Consistoriale, les Evêques et Réguliers, le Concile, la Laurétane, les Etudes.

A l'Eme Gibbons, archevêque de Baltimore, la Propagande, la Discipline des Réguliers, les Indulgences et saintes Reliques, les Etudes.

La cause du vénérable Jean-Baptiste de la Salle.—Les EEmes cardinaux de la Sacrée-Congrégation des Rites ont reçu avis de préparer leur vote définitif sur la vérité des miracles attribués à l'intercession du vénérable Jean Baptiste de La Salle. Ils donneront ce vote dans une séance générale qui aura lieu le 19 avril, en présence du Souverain Pontife. Si, comme on l'espère, leur réponse est favorable, la béatification du serviteur de Dieu, au sujet duquel l'héroïcité des vertus a été déjà proclamée, pourra avoir lieu à l'occasion des fêtes du Jubilé sacerdotal de Léon XIII.

CHRONIQUE DIOCESAINE

CIRCULAIRE No 82 DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Archevêché de Montréal, 9 avril 1887.

1.—NOUVELLE DÉCISION RELATIVE AUX CHEVALIERS DU TRAVAIL

Mes Chers Collaborateurs,

Je m'empresse de vous communiquer la lettre ci-jointe de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Les prescriptions, que Son Eminence y donne, serviront de direction dans le diocèse de Montréal.

Vous ne lirez cette circulaire que dans le cas, où il y aurait dans votre paroisse des membres de la *Société des Chevaliers du Travail*.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

Circulaire au Clergé.

(A lire seulement dans les paroisses où il y a des chevaliers du travail.)

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
5 avril 1887.

MONSIEUR,

En septembre 1884 le Saint-Siège consulté par moi sur la société des *Chevaliers du Travail*, l'a condamnée sous peine de péché grave et a recommandé aux Evêques d'en détourner leurs diocésains, comme je l'ai fait dans ma circulaire (No 131) du 2 février 1885.

A la suite de représentation faites par Nos Seigneurs les Evêques des Etats-Unis, le Saint-Siège a suspendu jusqu'à nouvel ordre l'effet de cette sentence.

En conséquence, j'autorise les confesseurs de ce diocèse à absoudre les chevaliers du travail aux conditions suivantes, qu'il est de votre devoir strict de leur expliquer et faire observer :

1. Qu'ils s'accusent et se repentent sincèrement du péché grave dont ils se sont rendus coupables en n'obéissant pas au décret de septembre 1884 ;

2. Qu'ils soient prêts à abandonner cette société aussitôt que le Saint-Siège l'ordonnera ;

3. Qu'ils promettent sincèrement et explicitement d'éviter absolument tout ce qui peut favoriser les sociétés maçonniques et autres qui sont condamnées, ou blesser les lois de la justice, de la charité ou de l'état ;

4. Qu'ils s'abstiennent de toute promesse et de tout serment par lequel ils s'obligeraient à obéir aveuglément à tous les ordres des directeurs de la société ou à garder un secret absolu même vis-à-vis des autorités légitimes, (Voir la " *Disciplin.* " page 217.)

En faveur de ces péuittents seulement et en vertu d'un indult, je prolonge le temps de la communion pascale jusqu'à la fête de l'Ascension inclusivement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,
ARCH. DE QUÉBEC.

Ordination. samedi saint, 9 avril 1887, à la cathédrale par Mgr l'archevêque de Montréal :

Prêtrise.—M. E. Graton, *Springfield*.

La fête de Pâques, le grand jour de la résurrection du Sauveur, a été célébrée dans toutes les églises avec toute la pompe de notre culte. Les fidèles remplissaient les plus vastes églises et montraient combien sont toujours vives et profondes la foi et la piété des Canadiens.

A l'église métropolitaine Mgr l'archevêque de Montréal a officié pontificalement à la grand'messe et aux vêpres.

Après la grand'messe Sa Grandeur a donné la bénédiction papale. Comme on le sait, à cette bénédiction qui n'est donnée que trois fois par an, sont attachées des indulgences plénières.

La *Semaine religieuse* de Cambrai, après avoir reproduit la circulaire de Mgr de Montréal au sujet des assemblées politiques tenues le dimanche, ajoute que les recommandations de Sa Grandeur peuvent s'appliquer en France à des réunions, des parties de plaisir, des festivals qui font oublier aux populations que le dimanche doit être consacré au culte de Dieu et à la sanctification des âmes.

Diocèse de Nicolet.—Sa Grandeur Mgr de Nicolet a adressé au Souverain-Pontife une lettre postulatoire en faveur de la canonisation de Jeanne d'Arc.

En unissant ses vœux à ceux des évêques de France, Sa Grandeur montre dans sa lettre combien l'amour de la France est toujours vivant aux cœurs des Canadiens.

TRÈS SAINT-PÈRE, — Les fils du Canada Français, quoique séparés de la France depuis plus d'un siècle, ont conservé, avec leur langue, un sentiment de véritable piété filiale envers leur ancienne mère patrie. Les heures mauvaises qui sonnent parfois pour elle les attristent, comme ils se réjouissent de tout ce qui peut la grandir aux yeux des autres nations et de la sainte Eglise. Aussi est-ce avec une joie très vive qu'ils ont suivi, des pays lointains qu'ils habitent, le concert d'éloges qu'elle fait résonner de nos jours, autour du nom glorieux de Jeanne d'Arc. C'est d'ailleurs un nom qui leur est cher à eux-mêmes. Il leur rappelle une des plus douces et plus saintes figures des temps modernes, et la plus prodi-

gieuse intervention du ciel en faveur de la France. Quel bonheur, s'il leur était donné d'honorer sur les autels du Dieu vivant celle qu'ils ont appris, dès leur enfance, à vénérer comme une martyre et une sainte ! Ils feraient alors répéter leurs clameurs joyeuses aux puissants échos du Saint-Laurent, et, se donnant la main par-dessus les vastes mers, la mère et la fille s'encourageraient mutuellement à porter, sans défaillances, la noble devise de leurs communs ancêtres : "*Gesta Dei per Francos !*"

Le soussigné, évêque de Nicolet, au Canada, se faisant l'interprète des sentiments du clergé et du peuple de son diocèse, prie donc Votre Sainteté de lui permettre de déposer à ses pieds le vœu qu'il forme et son désir ardent de voir la douce et héroïque Jeanne d'Arc placée sur les autels par l'infaillible jugement du Vicaire de Jésus Christ.

De Votre Sainteté, le fils très soumis.

† ELPHEGE, *Evêque de Nicolet.*

LA PÉNITENCE.

La religion chrétienne, qui est la religion de Jésus-Christ, s'offre aux regards du monde comme une grande expiation : et c'est parce que ce caractère se retrouve dans tous ses dogmes, dans tous ses préceptes, dans ses moindres cérémonies, que les hommes mondains et charnels la repoussent. Ils ne veulent point entendre que l'homme est coupable et que la justice nous le représente comme un misérable qui n'a droit qu'à des supplices, et dont la vie si courte doit être une longue mort. Voilà ce que Jésus-Christ est venu enseigner aux hommes. Voilà pourquoi il n'a cessé de les appeler à la pénitence, et, après les y avoir invités par les prophètes et par le dernier de tous, son saint précurseur Jean-Baptiste, il a voulu commencer lui-même sa prédication par ce cri de son cœur : "*Faites pénitence ! Pœnitentiam agite.*"

Il est impossible de comprendre la diversité, le nombre, l'étendue des actes du Cœur de Jésus pénitent. Mais il en est un qui se subordonne tous les autres, et qu'il ne faut jamais perdre de vue : c'est l'amour. La pénitence du Cœur de Jésus est une pénitence amoureuse.

L'amour en est la loi, comme il en est le principe et la fin, et ce que Jésus dit de la pénitence de Madeleine, que c'est à l'amour de sa pénitence que Dieu a accordé le pardon, nous devons le dire, à bien plus forte raison, de la pénitence du Cœur de Jésus.

Dieu, qui avait le choix en établissant l'ordre providentiel, par lequel il sauve ses élus, a préféré à tout autre l'ordre qui repose sur l'idée de l'amour pénitent, parce qu'il lui a plu de permettre le péché pour faire paraître sa miséricorde et sa justice. Or, ces deux attributs, saints et adorables entre tous les autres, ne seraient pas manifestes, comme ils méritent de l'être, en dehors de ce plan

providentiel ; et pour nous apprendre à nous y conformer, il a fallu que le Cœur de Jésus, l'éternel exemplaire des élus, se fit lui-même un pénitent de l'amour et appelât les hommes dans cette voie que son Cœur leur a ouverte.

Voilà tout le mystère de la Rédemption. C'est vous, ô Jésus, pénitent par religion, mais pénitent dans l'amour et par l'amour ! Avec vous, et à vos côtés, marche la bénite Marie, votre mère, qui, innocente comme vous, livre comme vous son cœur à la douleur pour l'expiation des péchés ; et après elle, les justes qui portent tous la croix dans leur cœur. Ainsi chemine, vers l'autel éternel, le cortège des saintes victimes de l'amour, chantant sur la terre d'exil le chant de la douleur, faisant entendre au loin les gémissements de la pénitence. Ce sont là les hymnes qui vous plaisent, ô Jésus ! dans cette Sion d'ici-bas. Vous ne voulez pour disciples que des cœurs pénitents. Jamais cette soif de votre cœur n'est apaisée ; toujours, de votre croix, vous leur criez : *Sitio* ; et toujours aussi l'appel de votre Cœur est entendu et les cœurs de vos élus crucifiés pour vous lui répondent : " Seigneur, ce qui manque aux souffrances de votre Passion, nous le remplissons dans notre chair ? "

Mgr BAUDRY.

LA FRANCE ET LA PAPAUTE.

La *Liberté*, journal républicain de Paris publie sous ce titre l'article suivant qui exprime d'une façon remarquable les sentiments des républicains raisonnables :

" Il est hors de doute qu'au milieu des bruits de guerre qui ont si fort ému l'opinion, le pape Léon XIII a exprimé les plus vives sympathies pour la France. On assure que c'est, en très grande partie, dans l'intérêt de notre pays, et pour préserver la paix menacée qu'il a ouvertement agi sur le parti catholique du Reichstag allemand, en lui conseillant hautement de voter le septennat militaire, que M. de Bismarck déclarait indispensable au repos de l'Europe. Les paroles que le Saint-Père a adressées récemment à notre ambassadeur auprès du Vatican n'ont pas été moins caractéristiques. Le désir de pouvoir nous être utiles, dans les circonstances difficiles où se trouve la politique européenne, s'y est manifesté sans réserve.

" C'est, à coup sûr, de la grandeur d'âme, car nous ne donnons guère sujet au chef auguste de l'Eglise d'avoir pour nous beaucoup de bienveillance, encore moins de reconnaissance. Aussi devrions-nous être profondément touchés de ces manifestations sympathiques, qui sont évidemment un appel délicat fait à nos bons sentiments, à notre raison et à notre justice.

" Une fois de plus, par ces démonstrations expressives, le pape semble nous tendre la main et oublier un passé regrettable pour ne se rappeler que l'intérêt qu'il porte et qu'il a toujours porté à l'avenir, à la sécurité, à la grandeur de notre patrie.

“ Dans de telles conditions, si, de notre côté, on avait la sagesse de le vouloir sincèrement, la réconciliation entre l’Eglise et l’Etat serait peut-être beaucoup plus facile qu’on ne le pense.

“ Quant à être infiniment désirable, c’est désormais l’opinion du plus grand nombre parmi les républicains de bonne foi. Ils ont vu, en effet, à l’épreuve, combien a été funeste au régime actuel la guerre religieuse, que de détestables passions ont, depuis huit ans, si imprudemment déchainée, et ils comprennent que le moment est venu d’une politique modérée, plus libérale et plus juste !

“ La majorité de la Chambre, évidemment frappée de cette vérité, laisse maintenant aux énergumènes du radicalisme le monopole de la lutte contre le clergé ; elle leur résiste même résolument quand ils veulent l’entraîner à de nouvelles rigueurs. Elle voit d’ailleurs que les atteintes inconsidérément portées à la liberté de conscience, si elles satisfont les révolutionnaires, soulèvent les protestations de tous les esprits libéraux et tournent contre la République les populations, si nombreuses encore, pour qui la religion est une consolation et un besoin.

“ Pourquoi persisterait-on plus longtemps dans une politique de sectaires, qui a déjà produit tant de mal et qui ne peut qu’exciter les passions et les haines ?

“ S’il est vrai que le pape Léon XIII, dans l’esprit de conciliation qui, depuis son avènement, a caractérisé tous ses actes, témoigne à notre égard de si amicales dispositions, pourquoi ne répondrions-nous pas à sa générosité de façon à sceller de nouveau entre la Papauté et la France une entente qui pourrait avoir les conséquences les plus heureuses pour l’une et pour l’autre ? Pourquoi, revenant sur une déplorable erreur, ne tâcherions-nous pas de reconquérir au profit de la République, cette grande force morale qui s’appelle l’Eglise dont l’intolérance et la persécution ont fait si maladroitement notre ennemie ?

“ L’homme terrible, mais puissant et habile, qui de Berlin domine depuis seize ans la politique européenne, M. de Bismarck nous a donné, à ce point de vue, un exemple que nous aurions dû depuis longtemps méditer et suivre. Pour obtenir le concours influent du Souverain-Pontife, il a renoncé au *Kulturkampf* ; il est allé à Canossa, bien qu’il eût fait serment de ne jamais en prendre la voie ; il s’est réconcilié, lui pouvoir protestant, avec l’Eglise catholique. Bien plus, il a glorifié et élevé l’autorité morale du pape et le prestige de la Papauté plus haut, plus brillamment qu’aucun souverain n’avait fait avant lui.

“ Laisserons-nous l’Allemagne profiter seule de la nouvelle influence que le chef de la catholicité est sur le point de reprendre dans le monde moderne et dont il aspire à user si noblement ? ”

Le divorce brise-t-il le lien conjugal ? (1)

Les pharisiens s'étant approchés de Jésus pour le tenter lui dirent : Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? Et lui leur répondit : N'avez-vous pas lu que celui qui créa l'homme au commencement le créa un seul homme et une seule femme. A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Vous entendez, ils n- sont plus deux, mais une seule chair. Donc ce que Dieu a uni que l'homme ne le sépare pas. Mais les pharisiens répliquèrent : Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner à la femme un libelle de répudiation et de la renvoyer. Et Jésus leur dit : Moïse n'a rien commandé, mais seulement, à cause de la dureté de votre cœur, il vous a permis de renvoyer vos femmes. Au commencement, il n'en fut pas ainsi. Or, moi, je vous dis que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est à cause de sa fornication, et en épouse une autre commet un adultère ; pareillement celui qui épouse la femme renvoyée. Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard d'une épouse, il est avantageux de ne pas se marier. Jésus leur dit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux à qui cela a été donné.

Il était impossible, Messieurs, d'enseigner plus clairement que Dieu, dans l'institution primitive du mariage, avait en vue l'indissoluble unité du lien conjugal que cette indissoluble unité est explicitement voulue et commandée dans la loi nouvelle ; qu'elle ne souffre plus d'exceptions ; que la tolérance a pris fin ; que les dispenses sont pour jamais abolies. Les crimes mêmes, qui peuvent autoriser une séparation, ne brisent pas le lien qui enchaîne deux vies l'une à l'autre, lorsqu'elles se sont épousées, et la femme renvoyée du lit ou du toit conjugal, à cause de son infidélité, ne peut être remplacée que par un adultère. C'est dur pour l'homme charnel, mais c'est la loi du monde nouveau que crée le Rédempteur.

C'est la loi. Saint Paul la promulgue dans les églises de Rome et de Corinthe pour l'univers entier. " Ne savez-vous pas, mes frères, dit-il (je parle à ceux qui sont instruits de la loi), ne savez-vous pas que l'homme n'est soumis à la loi que tant qu'il vit ? Par la loi du mariage la femme est liée à son mari tant qu'il est vivant ; quand il est mort, elle est dégagée du lien qui l'unissait à lui. Si donc elle épouse un autre homme du vivant de son mari, on l'appellera adultère. Mais si son mari vient à mourir, elle est affranchie et peut sans honte et sans cri ne en épouser un autre. Ecoutez moi bien, vous qui êtes mariés, ce n'est pas moi

(1) Nous détachons ces pages de la conférence prononcée le 6 mars à Notre-Dame de Paris par le P. Monsabré.

L'éloquent dominicain traite successivement cette année : 1° de la sainteté du mariage ; 2° du lien conjugal ; 3° du divorce ; 4° de la législation du mariage ; 5° des profanations du mariage ; 6° du célibat et de la virginité.

qui commande, c'est Dieu lui-même : que la femme ne se sépare pas de son mari. Si elle s'en est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie. De même que le mari ne se sépare pas de sa femme." Bref, être enchaînés par un lien que la mort seule peut rompre, c'est désormais pour les époux une loi divine et inviolable.

C'est la loi. Les successeurs des apôtres, les Pères des Eglises, les docteurs des peuples refoulent devant eux les dernières résistances du judaïsme et du paganisme, les édits et les licences des princes de la terre au nom de l'indissoluble unité rétablie par le Christ.

"La monogamie, disent-ils, est entrée dans les mœurs chrétiennes. Plus de polygamie, le Christ l'a abolie. Nous ne connaissons qu'un seul lien du mariage. Une seule femme ou pas du tout, c'est la devise du chrétien. Tant que l'homme est vivant, fût-il chargé de tous les crimes, il reste le mari de la femme qu'il a épousée. Le sacrement le veut ainsi. Ne nous parlez pas des lois de divorce édictées par les puissances séculières. Ce ne sont pas ces lois qui nous jugeront ; mais celles que Dieu a faites. Autres sont les lois des Césars, autres les lois du Christ ; autre chose est ce que permet Papinien, autre chose ce que défend notre grand Paul. Ecoutez la loi de Dieu à laquelle sont soumis même ceux qui font les lois : *Quod Deus conjunxit homo non separet.*"

C'est la loi. Les Souverains-Pontifes la rappellent, avec une souverain autorité, aux rois et aux peuples trop osés qui tentent de s'y soustraire.

C'est la loi. Toutes les écoles théologiques la proclament et la commentent. Malgré les résistances de la nature et des pouvoirs humains, elle s'établit partout où se fondent des Eglises. Vieille de quinze siècles, elle règne sans conteste à l'époque où Luther inaugure l'âge de décadence morale qui tend à ramener le monde régénéré par le Christ aux mœurs relâchées et corrompues de l'antiquité.

Luther, ce moine libertin que le froc tourmente, aspire à se délier des serments qui l'enchaînent à une perpétuelle chasteté. Pour se faire pardonner le scandale qu'il va donner au monde chrétien, il ne trouve rien de mieux que de contester au mariage restauré par le Christ ses austères propriétés d'unité et d'indissolubilité. Et comme si la liberté du divorce ne suffisait pas pour lui gagner les bonnes grâces des princes dissolus dont il convoite la protection, il leur permet d'amorcer un sérail dans leur palais. La polygamie, dit-il, n'est après tout qu'un retour aux mœurs patriarcales ; mais pourtant il faut que le retour soit discret pour ne pas effaroucher les peuples habitués par la loi chrétienne à l'unité conjugale.

Luther a honte des licences qu'il octroie, mais l'Eglise attentive y voit une porte ouverte par où la corruption des mœurs va

entrer dans la famille chrétienne. Il est temps de déterminer la formule dogmatique de la loi et de la mettre sous la protection de l'anathème. " Anathème donc, dit le concile de Trente, à ceux qui permettent aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes, comme si cela n'était défendu par aucune loi divine. Anathème à ceux qui prétendent que le lien conjugal peut être rompu. Anathème à ceux qui accusent d'erreur l'infaillible autorité de l'Église lorsqu'elle affirme que l'adultère même n'a pas le pouvoir de dissoudre l'union que Dieu a faite. "

Voilà la loi, Messieurs. Son origine n'est pas douteuse. C'est Dieu lui-même qui l'a édictée, implicitement et prophétiquement à l'origine des temps, explicitement et définitivement à l'époque solennelle où le monde a été racheté et restauré. Armé de la même puissance que celui qui tira le monde physique du néant, le remplit de vie et donna à la vie, avec le pouvoir de se multiplier, les règles de la fécondité, Jésus-Christ, créateur d'un monde moral et religieux, auquel il communiquait une vie nouvelle, par l'inoculation de ses mérites et de son sang, avait bien le droit de régler les propriétés des unions dont devait naître une race sainte. Il ne fait rien d'étrange. Il soude la régénération de l'humanité à sa création immaculée en passant par-dessus tous les âges que le péché a déshonorés. Il détermine, il précise, il fixe par une loi absolue, le dessein divin qui devait originellement se poursuivre sans heurt et sans contradiction, dans le genre humain, s'il eût conservé sa primitive innocence. C'était son droit de créateur.....

Les Sœurs Hospitalières et les Infirmières laïques.

Le conseil de surveillance de l'assistance publique de Paris vient de décider que l'hôpital Trousseau serait laïcisé au 1^{er} mai. A ce sujet M. le docteur Després, républicain, chirurgien de la Charité et membre du conseil municipal de Paris, adresse la lettre suivante au directeur de la *Gazette des hôpitaux* :

Paris, 22 mars 1887.

" *Mon cher Directeur,*

" Les journaux viennent de publier que le conseil de surveillance de l'assistance publique a donné, ces jours-ci, un avis favorable au renvoi des sœurs d'un hôpital d'enfants, l'hôpital Trousseau. Sur les vingt membres dont se compose le conseil de surveillance, sept se sont prononcés pour cette déplorable mesure. C'est, assurément, sur la proposition de M. Peyron, directeur de l'assistance publique, que cette décision a été prise, en l'absence de MM. les préfets de la Seine et de police et de M. le docteur Nicaise, le représentant des chirurgiens au conseil de surveillance, actuellement malade dans le Midi.

“ Ce nouveau défi jeté au bon sens public ne saurait manquer de frapper le gouvernement, de qui dépendent en dernier ressort les hôpitaux de Paris, en vertu de la loi de 1849 ; et il suffirait que M. le ministre de l'intérieur dit “ non ” pour que le vote du conseil de surveillance fût réduit à sa véritable valeur. Le gouvernement, en effet, ne saurait prêter la main au renvoi des sœurs des hôpitaux civils de Paris, pendant que, d'autre part, il les garde avec tant de soin dans ses hôpitaux de l'armée et de la marine et dans ses prisons.

“ Le conseil de surveillance a pu constater, depuis plus de deux ans, le déficit croissant du budget des hôpitaux, déficit avoué de quatre millions, auquel il faut joindre un déficit imminent d'une somme égale et qui, pour la plus grande partie, sont le fruit du désordre apporté dans les hôpitaux pour le renvoi des sœurs ; il n'ignore pas qu'on a vendu et qu'il va falloir encore vendre les rentes et les biens des pauvres.

“ De son côté M. Peyron sait bien que, dernièrement, quand il s'est agi d'envoyer dans un service d'enfants atteints de croup une dame D..., célibataire, élève diplômée de l'école d'infirmières laïques, appelée à ce poste à son tour de placement, elle a refusé d'y aller, disant qu'elle ne voulait pas gagner le croup. Et cependant, M. Peyron, depuis qu'il est directeur, à défaut d'avoir gardé le souvenir de son court passage dans l'externat des hôpitaux, a pu voir que quand on envoie une sœur hospitalière dans un de ces services meurtriers, elle y est rendue dans les vingt-quatre heures.

“ Je passe sur le reste ; mais, en vérité, l'on demeure confondu quand on songe que de tels avertissements sont perdus pour ceux qui devraient le plus en profiter, et l'on se demande enfin jusqu'où peut encore descendre l'administration de l'assistance publique.”

INDEX.

The Indo-European Correspondence de Calcutta rend compte de l'arrivée et de la réception officielle à Calcutta de Mgr Agliardi, délégué apostolique :

“ Revêtu de la haute dignité de délégué apostolique, et représentant officiel de Léon XIII, Son Excellence Mgr Antonio Agliardi a débarqué à Calcutta, accompagné de Mgr Ajuli et de Mgr Zaleski.

“ Sa Grandeur Mgr Goethals, archevêque de Calcutta, est allée à bord du vapeur *Ravenna*, souhaiter la bienvenue à Son Excellence et lui présenter les membres du haut clergé qui formaient sa suite.

“ A peine débarqué, le délégué apostolique a reçu les félicitations du capitaine Gordon, que le vice-roi avait eu la courtoisie de lui envoyer en train-gala pour l'amener ainsi que l'archevêque

à la résidence de Parkstreet. Sur tout son passage, l'envoyé du Souverain-Pontife fut l'objet d'une continuelle et cordiale ovation.

“ La réception officielle a eu lieu le vendredi en l'église cathédrale, avec une pompe et un éclat sans précédents. La décoration du temple surpassait en grâce et en beauté tout ce qu'on était en droit d'attendre.

“ Tout aussi ravissant était le coup d'œil que présentait l'aspect de la spacieuse et longue rue qui mène à la cathédrale et que devait traverser le délégué apostolique. La haie, d'autant plus belle qu'elle était volontaire, scintillait du brillant uniforme des officiers et des soldats catholiques du Leinster-Regiment, au milieu desquels s'avancait l'ininterminable cortège de nombreuses députations, des élèves de toutes les écoles, les jeunes gens déployant au vent leurs joyeuses bannières, et les jeunes filles portant de gracieux bouquets ou inondant la rue d'un flot de fleurs effeuillées dont le parfum embaumait l'atmosphère.

“ Il était cinq heures quand le délégué apostolique mit pied à terre devant le porche de la cathédrale, où les pères de la Mission lui firent prendre place sous un dais magnifique. Tandis que des centaines de voix chantaient l'*Hymne au pape*, l'archevêque et ses assistants se retirèrent à l'intérieur de l'église pour y revêtir leurs ornements et revenir au-devant du délégué. Dès que se fit le silence, l'honorable M. Woodroffe, s'approchant jusque devant le dais, prononça au nom de tous les laïques catholiques du diocèse une adresse pleine d'énergie, de cœur et de foi. A ce discours Mgr Agliardi répondit d'une voix claire, émue et paternelle, et d'une façon à ravir tous les cœurs. L'innombrable assistance semblait entendre parler Léon XIII ou plutôt Pierre, en écoutant la parole de son envoyé.

Aussi, lorsque, terminant son discours le délégué se leva pour donner la bénédiction apostolique au peuple, celui-ci se prosterna comme un seul homme avec le plus touchant respect, et se relevant aussitôt, voulut se précipiter dans le temple pour y accompagner l'envoyé du pape.

“ Les cloches sonnaient à toute volée, les canons tonnaient majestueusement, le splendide corps de musique du régiment exécutait une marche triomphale et tout cela ne faisait qu'une voix pour saluer l'entrée du délégué à la cathédrale, et interpréter pour ainsi dire l'inscription biblique *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, qu'une immense banderolle suspendue à la voûte, reproduisait en caractères gigantesques.

“ A l'intérieur de la cathédrale, Mgr Goethals, revêtu de ses ornements pontificaux, harangua le délégué en latin, lui présenta le crucifix à baiser, lui offrit l'eau bénite et l'introduisit dans le chœur, pendant que le clergé, la maîtrise et les fidèles chantaient l'antienne “ *pour notre Saint-Père Léon XIII.* ” S'étant revêtue de ses ornements, Son Excellence alla s'agenouiller au pied de l'autel et y entonna le *Te Deum*. Aussitôt après, le chœur chanta le *Tan-*

tum ergo, à l'issue duquel Mgr Agliardi donna solennellement la bénédiction du Saint-Sacrement.

“ Vers le soir, une superbe illumination de la cathédrale et des principales maisons de la ville est venue couronner cette belle journée. ”

● Les jésuites à Shanghai.

Expulsée de la plupart des états du continent européen, la compagnie de Jésus est disséminée sur toute la surface du globe. les voyageurs la rencontrent partout. Le docteur Angez, chirurgien en chef de l'hôpital Lariboisière à Paris, qui faisait récemment son tour du monde, raconte dans le *Figaro* qu'il a visité l'établissement des jésuites à Shanghai, en Chine.

A six milles de la grande cité cosmopolite, dans le village de Su Kia Well, les jésuites possèdent un institut de grande importance, similaire à celui de San Francisco.

“ Après une heure environ, écrit le voyageur, nous arrivons au village de Su-Kia-Well, qui paraît très peuplé, et nous reconnaissons facilement au milieu des maisons chinoises les maisons européennes occupées par les pères à qui je fais passer ma carte.

“ Le domestique chargé de m'annoncer revint quelques instants après et me conduisit à un père revêtu du costume chinois. Je reconnus en lui un ami que j'avais perdu de vue depuis longtemps ; il se mit entièrement à ma disposition pour me faire visiter son hospitalière demeure.

“ L'institut des jésuites de Su-Kia-Well est composé d'un ensemble imposant de constructions disséminées sur une étendue considérable de terrain. Les constructions, très nombreuses, sont affectées à un certain nombre de services très différents les uns des autres et qui embrassent l'enseignement élémentaire, l'étude approfondie des sciences, l'apprentissage de toutes les professions qui peuvent permettre à un jeune Chinois de gagner sa vie et de se rendre utile à son pays ; enfin, il existe des ateliers dans lesquels un certain nombre d'objets nécessaires au culte sont fabriqués pour être envoyés dans les différentes chrétientés de la Chine et de l'extrême Orient.

“ L'instruction des élèves chinois, très nombreux, est confiée à des instituteurs chinois. Les sujets les plus distingués sont destinés à l'exercice du sacerdoce ; c'est donc une espèce de séminaire où doit se recruter une partie du clergé indigène. Les écoles de filles sont placées à une certaine distance des écoles de garçons, les bâtiments étant séparés par un canal que l'on traverse sur un pont. Les religieuses françaises sont chargées de l'instruction et enseignent en même temps les différentes industries qui peuvent permettre à la femme chinoise de se rendre utile dans sa famille. ”

LES MAUVAISES LECTURES

(Suite).

Mêlons-nous maintenant à la multitude et écoutons. Pourquoi ces revendications contre la propriété ? Parce que la mauvaise presse les suggère, les persuade et les impose. Pourquoi cette haine contre toutes les supériorités sociales ? Parce que la mauvaise presse l'excite et l'alimente. C'est elle qui médiatise le noble métier des armes, et le soldat qui nous garde sent qu'on brise dans ses mains les instruments de la défense nationale ; le magistrat est insulté sur son siège et presque dans l'inviolable majesté de sa robe ; le négociant heureux dans ses affaires est signalé pour s'être enrichi des sueurs du peuple ; et l'industriel a beau exploiter, dans l'intérêt de ses ouvriers, les mines, les forges, les inventions de tout genre, les merveilleuses découvertes de la chimie, ou s'insurge contre ses bienfaits, on le traite comme un malfaiteur public, on le dénonce, on le poursuit, on le traque avec tueur comme un voleur du bien d'autrui. Que dirai-je du prêtre ? Ah ; on lui fait boire jusqu'à la lie le calice de l'injure et de la calomnie. Jamais il n'a été si semblable au Christ : *Tolle ! Tolle ! crucifige eum*, enlevez-le, crucifiez-le, voilà le cri qui éclate à sa vue et qui retentit sur son passage. Cette foule qui insulte le soldat, le magistrat, le négociant, l'industriel, le prêtre, est une victime de la mauvaise presse. On prodigue au prêtre plus d'injures parce que son caractère sacré le rend plus odieux. Le prêtre est cloué au pilori du journal impie, comme le Christ à la croix. Mais la passion du Christ n'a duré que trois heures ; celle du prêtre dure depuis trois siècles.

Le siècle qui s'achève a tellement épuisé la plume des sophistes, des auteurs dramatiques, des romanciers, des journalistes, que l'encre des pamphlétaires se trouble, s'épaissit, se change en une boue immonde où la langue française s'ensevelit sous les ruines de la religion, de la morale.

La langue française ! Ah ! qu'est-elle devenue au milieu de cette Babel ? Je ne sais s'il faut se plaindre ou de ceux qui la raffinent jusqu'à donner à l'éloge la forme répugnante du blasphème, ou de ceux qui l'altèrent et la profanent jusqu'à la rendre inintelligible. Mais si on ne comprend plus la langue, on ne comprend que trop le vice dont elle est l'instrument. En s'abaissant, elle se met à la portée des instincts grossiers que le jeune homme, que la jeune fille portent au fond de leur âme, et les belles pages de nos grands maîtres n'auront plus désormais de charmes pour eux. Nous avons essayé de les élever au-dessus d'eux-mêmes, de corriger, d'anoblir leur nature qui a tant de penchants pour le mal. Mais quand nous voulons leur donner les ailes de l'éloquence et de la poésie, quel concours nous prêtez-vous, parents chrétiens ? Bien loin de nous aider, vous vous mettez par votre conduite, en contradiction avec vous-mêmes. Je surprends sur votre table un

feuilleton, une revue, un livre que vous cachez peut-être, mais qui ne fait qu'exciter davantage les convoitises de vos enfants. Demain, vous les surprendrez dévorant du regard ce livre défendu.

Que leur direz-vous ?—Que ces lectures ne sont pas de leur âge ? —Mais quoi ! Y a-t-il un âge pour se sauver et un âge pour se perdre ? Un âge où la vertu rougit et un âge où elle capitule ? Un âge où le blasphème répugne et un âge où l'on peut l'entendre impunément ? Non, non, ne vous prévalez pas de votre âge pour autoriser vos mauvaises lectures. L'enfant peut être excusé, s'il a été surpris et entraîné. L'homme mûr ne l'est jamais, parce qu'il jouit de la plénitude de sa raison et qu'il a pour lui l'expérience de la vie.—Mais il faut tout lire, parce qu'il faut tout savoir.—Autant vaudrait dire qu'il faut tout manger, même les poisons ; jouer avec tous les animaux, même avec les lions et les serpents ; braver la décharge d'une arme à feu, et rester sans défense au milieu des embuscades d'un ennemi.—Mais je ne fais point de mal ?—Comme si ce n'était pas un mal d'encourager les mauvais journaux et les mauvais livres et de contribuer à leur propagande.—Mais je ne cherche que les agréments du style.—Pitoyable excuse qui ajoute à toutes vos illusions une illusion nouvelle, à toutes vos fautes une nouvelle faute. Est-ce que la corpe dans laquelle on vous offre la mort perd son venin parce qu'elle est finement ciselée !—Mais je suis du monde et il faut bien que je sache ce qui se passe dans le monde.—Prenez garde, votre fils a entendu la réponse, et si vous voulez lui interdire la lecture que vous faites vous-même, il vous dira que si vous êtes du monde il en sera un jour et qu'il n'est jamais trop tôt de le connaître. Erreur chez les parents ! Erreur chez les enfants ! Ce monde n'est ni à fréquenter, ni à connaître, mais à redouter et à fuir. Ni le jeune homme, ni l'homme mûr, ni même le vieillard ne sauraient s'y égarer ne fût-ce que par l'imagination. C'est la curiosité qui vous l'ouvre, mais bientôt ce sera le goût qui vous y fera retourner. Le goût deviendra la passion, la passion se changera en fureur. Non, il n'est pas bon de tout connaître ; non, il n'est pas bon de mettre le pied dans une certaine société, ne fût-ce que par l'imagination et la lecture. L'ignorance vertueuse de certaines choses est un grand bienfait, et la science profonde du vice un grand malheur.

Peut-être vous rassurez-vous en pensant qu'après quelques troubles passagers, quelques erreurs de jeunesse, quelques folies peut-être, vos enfants, victimes des mauvaises lectures, renonceraient à ce monde corrompu et reprendraient le joug du devoir. Cette espérance sera une illusion, tant que vous n'aurez pas renoncé vous-mêmes aux mauvaises lectures. Et quand vous y renoncerez ne sera-t-il pas déjà trop tard pour le salut de vos enfants ? Prenez garde, ni la naissance, ni l'éducation mondaine, ni les considérations tirées de l'estime publique ou de l'honneur du nom n'empêchent les mauvaises lectures de porter leur fruit. Ce fruit de

malédiction s'étale partout. Vous pourrez peut-être, à force de discrétion, réussir à cacher vos larmes dans le foyer domestique et à les dérober à la malignité publique en gémissant en secret sur la corruption de vos enfants. Mais un jour arrive où tout se découvre, où tout se devine. Ces dettes contractées à votre insu par un fils dépravé, qui lui en a donné la première pensée ? Un mauvais livre. Cette fuite honteuse du domicile paternel, qui l'a conseillée à votre fille ? Un mauvais livre. Ce mariage précédé de sommations légales qui déconcerte tous vos desseins, comment a-t-il été conçu et accompli ? Sous l'influence d'un mauvais livre. On ira plus loin ; on attentera à ses jours à l'exemple de tant de héros dont les romans préconisent le triste courage. Ce réchaud qui donne la mort, avec qui l'a-t-on allumé ? Avec la feuille détachée d'un mauvais livre. Ce poignard, taché du sang de deux victimes, où le trouve-t-on ? Près d'un livre qui a conseillé un double assassinat. Ecoutez, dans le cours d'une instruction judiciaire les enfants et les jeunes gens, auteurs ou instruments, complices ou victimes de quelque grande débauche : jusqu'où remonte l'histoire de leur perversité ? Jusqu'au journal ou au livre qui leur a fait respirer la première fleur du mal. Le séducteur qui a entrepris de perdre une âme innocente débute par lui offrir un mauvais livre. " La femme qui lira ce livre, disait Rousseau dans la préface de la *nouvelle Héloïse*, est une femme perdue. " Il a dit encore, " jamais fille chaste n'a lu ce roman. " " Ne lisez pas mon dernier ouvrage. écrivait un poète moderne à une femme chrétienne, c'est un mauvais livre. "

Hommes inconséquents, qui ont écrit pour satisfaire leur cupidité, ou qui, par un jeu plus cruel encore, ont voulu exciter la curiosité en avouant leur criminel dessein et en faisant deviner dans leur nouvel écrit quelque nouveau degré de corruption.

Mais ces aveux fussent-ils sincères, ces remords, ces condamnations portées contre le mal par ceux mêmes qui le commettent et qui le répandent, n'ont jamais arrêté ni converti personne. On lira quand même, on lira jusqu'au délire, jusqu'à la folie. La paysanne se pervertira comme la femme du monde, avec cette différence que la paysanne aux mœurs grossières s'emportera jusqu'à l'assassinat avec la hache et la barre de fer, tandis que la femme du monde préparera le poison qui tue lentement ou le stylet qui se cache sous une main parée de diamants et de dentelles. Mon Dieu ! Se peut-il imaginer quelque chose de plus affreux encore ? Il faut bien le dire, puisqu'on vient de le voir. C'est le spectacle de deux adolescents qui se sont perdus l'un l'autre par de mauvaises lectures, et qui n'ayant plus à quinze ans ni mœurs, ni espérances, ni pitié pour leurs parents et pour eux-mêmes, sont allés chercher un refuge dans le néant en se précipitant, la main dans la main, sous les roues d'un wagon dont ils ont guetté le passage, Voilà le dernier fruit des mauvaises lectures.

Quelle vie et quelle mort ! Ainsi le suicide, conseillé par ces mauvais livres, commence à devenir la manie de l'enfance. Ce dégoût prématuré de la vie réelle qu'on ne connaît pas encore est inspiré par la pratique de la vie imaginaire dont les romans fournissent le tableau. Les enfants à qui on a dit que Dieu n'est qu'un mot, l'enfer une fable, la mort un saut dans l'ombre, ont voulu faire ce saut, railler cette fable, braver ce vain mot. Le catéchisme leur eût appris à trembler devant l'avenir éternel. Mais où est le catéchisme ? La postérité croira à peine que ce livre est devenu suspect dans un siècle où tous les livres sont réputés inoffensifs ; qu'on le poursuit, tandis qu'on tolère tous les autres ; qu'il est banni des lieux où tant de lectures dangereuses entrent avec tant de facilité ; et que Diderot lui-même, s'il revenait au monde, ne pourrait pas enseigner dans une école publique le catéchisme qu'il enseignait à sa fille dans le foyer domestique. Où sommes-nous, grand Dieu ! et où allons-nous encore ?

(à suivre)

LES PAPES JUBILAIRES.

L'ÉGLISE catholique n'a pas eu souvent l'occasion de célébrer la cinquantième année du sacerdoce de son chef. Depuis l'ère chrétienne, on ne compte que quinze papes, sur 252, qui occupaient le trône pontifical au cinquantième anniversaire de leur ordination sacerdotale. Ce sont : Jean XXII, Grégoire XII, Calixte III, Paul III, Paul IV, Innocent X, Clément X, Innocent XII, Benoît XIII, Clément XII, Benoît XIV, Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, et Pie IX.

JEAN XXII, qui ouvre cette liste, est un enfant de la France, qui a donné quinze chefs à l'Église.

Né à Cahors, d'une famille du peuple, Jacques d'Eusa était le fils d'un cordonnier. Grâce à son mérite, il était parvenu, dans un âge déjà un peu avancé, à être chancelier du roi Robert de Naples, et successivement évêque de Fréjus, d'Avignon et de Porto. Clément V l'avait créé cardinal. Le chroniqueur Villani dit qu'il était modeste, magnanime et d'une piété exemplaire.

Porté au trône pontifical (7 août 1316), Jacques d'Eusa prit le nom de Jean XXII qu'il devait illustrer par tant d'actes d'une si haute portée. Il inaugura son règne par la canonisation de saint Thomas d'Aquin et de saint Louis, évêque de Toulouse. Il régla ensuite tout ce qui concernait le progrès des études et la discipline intérieure des universités ; il érigea la fameuse école de Cambridge, etc. Mais ce fut surtout par sa défense énergique du vieux droit européen et de la véritable constitution de l'empire chrétien que Jean XXII se fit remarquer.

Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après de longs et glorieux travaux. La vieillesse n'affaiblit pas un instant l'activité et l'énergie de Jean XXII ; son pontificat fut le modèle d'une administration sage, vigoureuse et réglée.

GRÉGOIRE XII, saint prélat, avait soixante-dix ans lorsqu'il

fut élu pape. Son règne ne fut pas long (1406-1409). La maigreur de son corps, que la hauteur de sa taille rendait encore plus sensible, était telle qu'il ressemblait, dit un de ses biographes, moins à un homme qu'à un esprit revêtu d'os et de peau.

Élevé sur la chaire de saint Pierre à l'âge de soixante-dix-huit ans (1455), CALIXTE III n'en entreprit pas avec moins d'énergie la lutte contre les Turcs, secondé dans ses efforts par saint Jean de Capistran et Hunyade. Il mourut le 6 août 1458, premier anniversaire de la fête de la Transfiguration, qu'il avait instituée.

Né en 1468, PAUL III portait la plus grande attention à ne choisir que des ministres dignes de leurs hautes et importantes fonctions.

Entouré de ces hommes illustres, Paul III mit fortement la main à la réforme des abus, et s'occupa de la convocation d'un concile œcuménique. Après bien des difficultés suscitées par les divisions des princes chrétiens et par la mauvaise volonté des Luthériens, le concile s'ouvrit à Trente, le 13 décembre 1545. Plusieurs fois interrompu dans sa durée, il ne se termina que le 3 décembre 1563, sous le pontificat de Pie IV.

Paul III mourut le 10 novembre 1549, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge et la seizième de son pontificat.

PAUL IV, né en 1474, avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'il monta sur le trône pontifical (1555). L'âge n'avait en rien diminué sa vigueur ; il ne connaissait pas de devoir plus pressant que de travailler à la réforme des abus. Une boîte fut établie dans laquelle chacun pouvait jeter l'expression de ses griefs, et le pape seul en avait la clef. Tous les jours, le gouverneur de la ville lui adressait ses rapports.

INNOCENT X avait soixante-douze ans lorsqu'il fut élu pape. D'une taille élevée, d'un port grave et majestueux, il était doué d'un naturel ardent et plein de feu, d'une âme grande et d'une pénétration merveilleuse. L'historien protestant Ranke dit de lui : " Innocent était bien loin d'avoir des qualités communes. " Dans les fonctions qu'il avait eues à remplir avant son élévation sur le Saint-Siège, au tribunal de la Rote, comme nonce, " comme cardinal, il s'était montré actif, irréprochable et loyal ; " devenu pape, il conserva cette réputation. "

Innocent se montra un pontife plein de zèle et de vertu. En 1649, le peuple romain souffrait de la disette de blé et d'une inondation du Tibre ; il visita lui-même les magasins des boulangers, fit venir du blé de Sicile et de Pologne, ouvrit le palais de Latran et fit distribuer des vivres suffisants à tout le monde, sans rien diminuer des cent mille écus d'or que les pontifes romains distribuaient chaque année aux pauvres. L'année suivante, année du jubilé, il prit si bien ses mesures, que l'abondance ne cessa pas de régner dans Rome. Pendant cette année sainte, il multiplia ses aumônes et donna l'exemple de l'humilité et de la charité, en lavant lui-même les pieds des pèlerins et en les servant à table.

(à suivre)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

H. Paré, ve F.-X. Laforce.—R. Duplessis, ve L. S. Martin.—L. Ledoux.
—H. Demers.—G. Gingras.—J.-B. Delonchamp.—F. Harvey.—A. Larose.
—L. Lapierre.—J. Proust.—B. Dagenais.—A. Goyette.—A. Guay, ve Du-
pont.—H. St-Pierre, ve Lecompte.—A. Laporte, ép. J.-B. Martineau.—
Ch. Jordan.—A. Hédge, ve Milotte.—H. Gamache.—Delima Feloque.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIER'S FRÈRE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISES

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec pon-
tualité et promptitude.

Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vou-
loir faire une visite à notre assortiment qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTRÉAL.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1628, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BE'OURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-
lies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRES** en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFES, pour les communautés religieuses et les
pensionnats.

677 RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY NEW-YORK

BRITTON & BRUNET

PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS. VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins: préparée avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

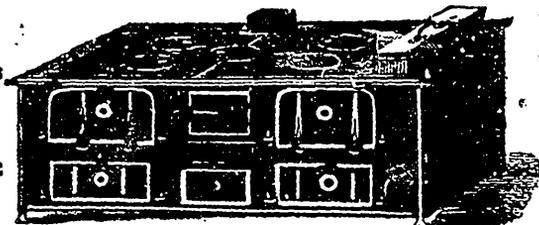
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier: **ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE**

Magasin: No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vée par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospit-
ces et
d'Hôtels

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264
Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI
COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.
DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.
DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.
ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.
L. E. MORIN, jr. 14 Rue St Thérèse. Montréal.

PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'ÉGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPÉRIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc.. Service prompt

HURTEAU & FRÈRE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

AGENCE DES ÉCOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

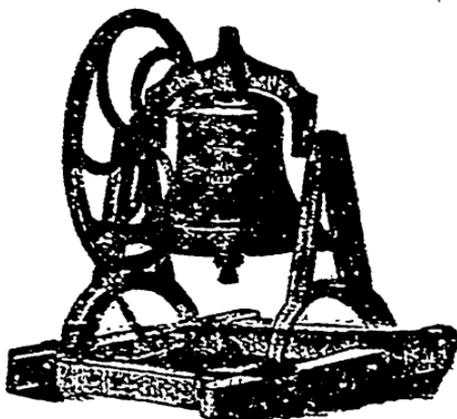
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES COLLÈGES ET COUVENTS

Seules ou en Carillons
AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines.

Fournitures pour intérieur
des églises.

Appareils de chauffage d'après les
meilleures systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

Les célèbres Vins du
Canada, la Bière et Porter
Labatt de London, le
Beurre de choix, sont les
spécialités de la Maison,

J.-B. RICHER

No 556. Rue Lagachetière

MONTREAL.

